

MOTION

Conférence des présidents du Comité national (CPCN)

Objet : Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) – composante 3 (C3)

La CPCN considère que l'ensemble des chercheurs et chercheuses dont la dernière évaluation a été favorable méritent l'attribution de la C3 du RIPEC .

Par conséquent, les Sections et CID du Comité national resteront attentives à ce que la C3 soit attribuée au plus grand nombre possible de candidat-es disposant d'un avis favorable.

Dans ce cadre, l'appréciation des Sections et CID reposera sur le dernier rapport d'évaluation établi par la Section ou CID et elles souhaitent explicitement que les dossiers de candidature soient les plus succincts possibles, ne mentionnant, par exemple, que les éléments les plus saillants survenus depuis la dernière évaluation.

Fabien Jobard
Président de la CPCN

Motion adoptée le 11 juillet 2022

35 votants, dont 31 pour, 2 contre, 2 abstentions

Liste des destinataires :

- M. Antoine Petit, président-directeur général du CNRS
- M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Hugues de la Giraudière, directeur des ressources humaines du CNRS
- Mme Dorothee Berthomieu, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. Yaël Grosjean, porte-parole de la C3N du CoNRS
- Madame la directrice et messieurs les directeurs des Instituts du CNRS